

Communiqué de presse

Novembre 2023

Signatures du contrat « Territoires en action » du Pays Lédonien, de la convention « Centralités rurales en Région » avec la commune d'Arinthod et de la convention LEADER du GAL du Pays Lédonien

Le mercredi 8 novembre 2023, à Lons-le-Saunier (39), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Pays Lédonien signent le contrat « Territoires en action », ainsi que les conventions « Centralités rurales en Région » et LEADER 2023-2027, en présence de Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Jean-Yves Ravier, maire de Lons-le-Saunier, de Claude Borcard, Président du Pays Lédonien, et de Jean-Charles Grosdidier, maire d'Arinthod.

Ce sont ainsi près de 6,5 M€ dédiés aux projets du Pays Lédonien, dont 3,6 M€ de crédits Région au titre du contrat « Territoires en action », 500 000 € de fonds Région dans le cadre de la convention « Centralités rurales en Région » et 2 300 000 € de financements de l'Union européenne au titre du programme LEADER 2023-2027.

SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

La Région Bourgogne-Franche-Comté investit 170 millions d'euros dans 35 contrats « Territoires en action » (TEA), couvrant l'ensemble de son territoire. Ces contrats accompagnent les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité tels que : la réhabilitation de friches, la rénovation énergétique du bâti public, l'aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, la construction d'équipements publics (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), les pistes cyclables. Les projets retenus répondent à des critères ambitieux de sobriété foncière et de performance énergétique bâtementaire.

Ces 35 contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs que la Région met à disposition des territoires (Centralités rurales en région, LEADER, FEDER Territorial, Fonds d'aide aux projets, soutien aux Parcs naturels régionaux, etc.), afin d'optimiser le soutien aux projets de développement local.

Dans le cadre de ce contrat TEA, le territoire du PETR Lédonien bénéficiera d'un soutien de la Région à hauteur de 3 683 531 €.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DE LA COMMUNE D'ARINTHOD

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, ce dispositif cible ces centralités (petites à intermédiaires) de moins de 15 000 habitants, situées hors des grands pôles urbains et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, ce dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans bénéficieront d'un soutien de 500 000 € de la Région, en vue de financer des projets s'inscrivant dans cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation pourront bénéficier d'une enveloppe de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et soutenir un projet.

La Région accompagne, ensuite, les communes conventionnées pour des projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 80 communes**.

Lauréate du dispositif national Petites Villes de Demain, la commune d'Arinthod, issue de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, disposait déjà d'une stratégie de redynamisation de son centre-bourg.

La commune est ainsi éligible à une dotation de 500 000 euros financée par la Région.

5 objectifs sont priorités par la commune dans cette convention :

- **Limiter l'étalement urbain et conforter la vocation de centralité du bourg ;**
- **Fournir l'accès aux équipements et services publics ;**
- **Favoriser la revitalisation du tissu commercial dans du centre-bourg ;**
- **Améliorer la mobilité et les connexions ;**
- **Résoudre les conflits d'usage induits par la circulation importante de poids lourds.**

CONTACTS PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION LEADER 2023-2027 DU GAL DU PAYS LEDONIEN

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39 850 000 € de crédits européens.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (Agence de l'eau, etc.).

Les Groupes d'Action Locale (GAL), qui regroupe des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. A ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne** pour **divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Les conventions LEADER s'articulent avec d'autres dispositifs de la Région et d'autres dispositifs de l'Union européenne mis à disposition des territoires (centralités rurales en région, Territoires En Action, FEDER Territorial, etc.), assurant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Dans ce cadre, le territoire bénéficiera de **2 300 000 € de fonds FEADER pour son programme LEADER 2023-2027**. Cette enveloppe soutiendra la mise en œuvre d'actions conformes aux besoins de ce territoire et financera aussi son ingénierie.

Le GAL du Lédonien s'engage ainsi sur trois axes :

- Bien vivre dans une ruralité dynamique ;
- Conforter une réalité productive et innovante ;
- Consolider une ruralité touristique préservée.

Le plan d'actions du GAL Lédonien cible ainsi quatre des sept thématiques figurant à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 :

- Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique ;
- Améliorer l'attractivité du territoire en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- Développer l'économie de proximité ;
- Développer l'éco-tourisme social et solidaire et la promotion du territoire.

CONTACTS PRESSE

**Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté
et les différents territoires concernés signent le :**

mercredi 8 novembre 2023 à 14h45

Grand Equipement Sportif

475 rue Robert Schuman - Lons le Saunier (39)

**le contrat « Territoires en action » avec le Pays Lédonien,
la convention « Centralités rurales en Région » de la commune d'Arinthod,
et la convention LEADER du GAL du Pays Lédonien,**

**en présence de Marie-Guite Dufay
Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté.**

La presse est invitée à ces signatures

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08